

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 novembre 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2021-11-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2021-11-368

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 01 novembre 2021 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**4.6 Dépôt d'une lettre de monsieur Luc Cinq-Mars.**

**5.3 Résolution pour autoriser un paiement à BFL Canada.**

**8.1 Demande d'aide financière au ministère du Développement et lutte contre les changements climatiques.**

#### **REPORTER :**

**L'item 10.1**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-369

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2021, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2021-11-370

**LETTRE DE SOLLICITATION DE CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-371

**DEMANDE D'APPUI DE LA FADOQ POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET PICKELBALL AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS).**

Attendu que la FADOQ-Richelieu-Yamaska souhaite déposer un projet dans le cadre du « Fonds de soutien aux projets structurants » (FSPS);

Attendu que le projet consiste à offrir des sessions de formation et l'équipement pour le Pickleball afin de faire connaître ce nouveau sport aux membres de la FADOQ et aux aînés de différentes municipalités;

Attendu que la FADOQ demande l'appui de la Ville d'Acton Vale pour le dépôt du projet pickelbal au « Fonds de soutien aux projets structurants »;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la FADOQ-Richelieu-Yamaska dans leurs démarches pour le dépôt d'un projet pickelbal au « Fonds de soutien aux projets structurants.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-372

**DEMANDE DE MADAME ÉMILIE GOSSELIN, ENSEIGNANTE À LA POLYVALENTE ROBERT-OUIMET.**

Attendu que madame Émilie Gosselin et madame Marie-Ève Lamothe, enseignantes à la polyvalente Robert-Ouimet désirent soumettre un projet à la Ville d'Acton Vale;

Attendu que mesdames Gosselin et Lamothe souhaitent réaliser des sculptures sur neige avec leurs élèves;

Attendu qu'elles auraient besoin que des blocs de neige soient créés à proximité de l'école (en bordure du terrain et/ou près de l'aréna), environ une douzaine de cubes, pour donner un effet d'exposition de sculptures sur neige.

Attendu qu'elles envisagent de faire cette activité en janvier ou février, quand les conditions hivernales seront appropriées;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer au projet soumis par madame Gosselin et que cette dernière devra communiquer avec la Ville au moment qu'elle jugera opportun et approprié;

Que la Ville d'Acton Vale accepte de procéder à la fabrication d'environ une dizaine de blocs de neige qu'une seule fois pour la tenue de cette activité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-373

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE- DE- BAGOT.**

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avait soumis, auprès de la Ville d'Acton Vale, en mai 2020, une demande sur la possibilité de fournir cette dernière en eau potable, soit pour un débit journalier entre 800 m<sup>3</sup> et 1 000 m<sup>3</sup>;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot refait une approche auprès de la Ville d'Acton Vale, afin de connaître son intérêt à pouvoir fournir un débit supplémentaire de 500 m<sup>3</sup> d'eau potable afin de desservir de nouveaux projets domiciliaires;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est dans la possibilité de fournir en eau potable la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, un débit supplémentaire de 500 m<sup>3</sup>.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DESSERTTE EN MESURE D'URGENCE.**

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (division Drummond) soumet un avis de contribution, sous forme d'une subvention, pour la desserte du territoire de la Ville d'Acton Vale en mesure d'urgence pour l'année 2022, au taux établi à 1.10 \$ par habitant.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2021-11-374

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR LUC CINQ-MARS.**

Attendu que monsieur Luc Cinq-Mars dépose une demande de changement de réglementation sur la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue Champagne;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale garde le statu quo relativement à la vitesse établie;

Que la Ville d'Acton Vale fasse part de la situation à la Sûreté du Québec et qu'une copie de la présente résolution leur soit transmise.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-11-375

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉDACTION D'UN ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE.**

Attendu que la Ville a, le 21 mai 2013, conclu une entente relative à des travaux municipaux pour la mise en valeur d'un immeuble propriété de Le Domaine du Stade – M. Patrick Denis et M. Maxime Desmarais – prolongement des services sur la rue d'Acton;

Attendu que le promoteur s'est conformé à toutes les exigences de l'entente conclue et que les travaux de prolongement des services sur la rue d'Acton sont terminés;

Attendu que la Ville doit procéder à l'acceptation finale des travaux et désire obtenir un acte de servitude d'égout sanitaire, dont l'assiette sera située le long de la rue d'Acton et parallèle à cette dernière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale procède à l'acceptation finale des travaux de prolongement des services sur la rue d'Acton et autoriser la directrice générale à signer le certificat de réception définitive des ouvrages;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me Maxime Belval, notaire, pour rédiger l'acte de servitude d'égout sanitaire sur les lots 5 777 802, 5 777 803, 5 777 804, 5 777 805, 5 777 806, 5 777 807 et 5 777 808;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-376

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT À BFL CANADA.**

Attendu qu'un incident, causant des dommages, est survenu au 585, rue Bonin, le 3 mai 2021;

Attendu qu'en vue de régler le dossier, une décharge définitive doit être signée par les réclamants et leurs assureurs, afin de clore le dossier;

Attendu qu'un montant de 2 500 \$ doit être acquitté par la Ville d'Acton Vale à BFL Canada risques et assurances Inc.;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 500 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-420, à ***BFL Canada risques et assurances Inc.***

D'autoriser la greffière ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous documents pour donner plein effet à cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt du rapport incendie.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2021-11-377

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

Attendu que la Ville entend faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 2 : soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à déposer la demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 2 : Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles;

D'autoriser la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville la demande d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-378

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-09-2021 au 27-10-2021</li> </ul>	133 938.96 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiements par AccèsD du 01-10-2021 au 31-10-2021</li> </ul>	166 920.55 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Salaires et REER pour le mois d'octobre 2021</li> </ul>	143 011.17 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 29-09-2021 au 26-10-2021</li> </ul>	3 155.90 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le mois d'octobre 2021</li> </ul>	232 774.61 \$
<b>Grand Total</b>	<b>679 801.19 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... L'item 10.1 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2021-11-379

**RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS – SIGNATURE DES CHÈQUES À LA CAISSE DESJARDINS D'ACTON VALE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que le maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant, la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe ou en leur absence le trésorier par intérim soient les représentants de la Ville d'Acton Vale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment, les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de DEUX (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant doit toujours paraître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

**Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.**

**Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.**

**CERTIFICAT ET ATTESTATION CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS :**

Je soussignée, greffière de la Ville d'Acton Vale, certifie que :

- La résolution qui précède a été adoptée par le Conseil municipal en conformité des lettres patentes, des statuts, des règlements et de tout autre document régissant la Ville d'Acton Vale;
- La résolution qui précède est toujours en vigueur;
- Les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivantes :



<b>TITRE</b>	<b>NOM</b>
Maire	Éric Charbonneau
Maire suppléant – conseiller district no. 1 Novembre, décembre 2021, janvier, février 2022	Yves Arcouette
Substitut au Maire suppléant – conseillère district no. 2 Novembre, décembre 2021, janvier, février 2022	Johanne Joannette
Conseiller district no. 3	Raymond Bisailon
Conseillère district no. 4	Annie Gagnon
Conseiller district no. 5	Bruno Lavallée
Conseillère district no. 6	Pierrette Lajoie
Trésorière	Sylvie Guay
Trésorière adjointe	Lynda Vincelette Gauthier
Trésorier par intérim	Nathalie Ouellet

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-380

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS.**

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à la nomination des maires suppléants et substituts au maire jusqu'en octobre 2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De nommer le conseiller Yves Arcouette maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2021;

De nommer la conseillère Johanne Joannette comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement, pour cette même période;

De nommer :

M= maire suppléant / s= substitut au maire suppléant

NOM DU CONSEILLER	2022											
	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Yves Arcouette	M	M										
Johanne Joannette	S	S	M	M	M	M						
Raymond Bisailon			S	S	S	S	M	M	M	M		
Annie Gagnon							S	S	S	S	M	M
Bruno Lavallée											S	S
Pierrette Lajoie												

NOM DU CONSEILLER	2023											
	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Yves Arcouette							S	S	S	S	M	M
Johanne Joannette											S	S
Raymond Bisailon												
Annie Gagnon	M	M										
Bruno Lavallée	S	S	M	M	M	M						
Pierrette Lajoie			S	S	S	S	M	M	M	M		

NOM DU CONSEILLER	2024											
	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Yves Arcouette	M	M										
Johanne Joannette	S	S	M	M	M	M						
Raymond Bisailon			S	S	S	S	M	M	M	M		
Annie Gagnon							S	S	S	S	M	M
Bruno Lavallée											S	S
Pierrette Lajoie												

NOM DU CONSEILLER	2025											
	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Yves Arcouette							S	S	S	S		
Johanne Joannette												
Raymond Bisailon												
Annie Gagnon	M	M										
Bruno Lavallée	S	S	M	M	M	M						
Pierrette Lajoie			S	S	S	S	M	M	M	M		

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 017-2021.**

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 017-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 017-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2021-11-381

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 017-2021 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 017-2021 ayant pour titre « Règlement no. 017-2021 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les usages résidentiels autorisés dans la zone à dominance résidentielle numéro 146 et afin de revoir les normes d'implantation et celles relatives aux bâtiments principaux dans cette même zone »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 15 novembre 2021 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-382

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE DIESEL CLAIR POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2026.**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que le paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-xx-631 pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de **diesel clair** pour la période du 01 décembre 2021 au 30 novembre 2026;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : **Énergies Sonic Inc.**, au coût de 1.306\$ du litre, taxes et escompte inclus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-383

**RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.**

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2022;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 956 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-384

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que

la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-385

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI ATOME/PEE-WEE D'ACTON VALE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Atome/Pee-Wee d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 29 novembre au 12 décembre 2021;

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Tournoi Atome/Pee-Wee d'Acton Vale, 31<sup>e</sup> édition;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Atome/Pee-Wee d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-11-386

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUELEMENT DE SERVICES D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES POUR 2022, AVEC EUROFINS ENVIRONEX.**

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable pour 2022;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables au règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... VARIA.**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date